

Acte I : une grande victoire juridique arrachée par SUPPer en juin 2022 pour les salariés LAS, DMS, AVS et Thales S.A.

Acte II : quelle sera la décision du tribunal sur l'appel de Thales ?

DÉCEMBRE 2022, THALES S'ENTÊTE DANS LE MÉPRIS DE SES SALARIÉS :

Vous le savez, peu après sa condamnation sur la rétroactivité en juin 2022, le groupe Thales a décidé de se pourvoir en appel, au mépris de l'obligation qui lui était faite par le tribunal de Versailles d'appliquer sans délai la décision de justice.

Suite à cela, une audience en appel a eu lieu le 13 décembre 2022 et la **décision du pourvoi en appel est attendue pour le 16 février 2023**. Elle sera rendue par le tribunal de Versailles.

Une fois la décision connue, et en cas de victoire, **SUPPer vous informera de la procédure qui pourrait suivre pour recouvrer les sommes confisquées jusqu'à présent par Thales.**

SUPPer porte des valeurs de sincérité, de loyauté et de fidélité dans le combat syndical pour la défense des salariés
Adhérez à SUPPer !

LA COMBATIVITÉ MÈNE PARFOIS À LA VICTOIRE. LA RENONCIATION CONDUIT TOUJOURS À LA DÉFAITE.

En engageant cette action il y a 1 an pour faire reconnaître « l'usage » de la rétroactivité des augmentations de salaire, **SUPPer** se bat dans l'intérêt des salariés avec tous les moyens à sa disposition.

SUPPer se tient toujours en première ligne pour combattre les abus de Thales comme, par exemple, la non-redistribution des profits pendant et après l'épisode COVID-19.

SUPPer dénonce et combat cette forme d'opportunisme de Thales qui sait profiter des crises sur le dos de ses salariés comme ces 3 dernières années : RTT et congés imposés, chômage partiel, travail en Horaires Décalés et le samedi.

Lors des NAO 2023, la délégation **SUPPer** de LAS a interpellé la direction sur l'écart entre ce qu'elle pourrait faire et ce qu'elle accepte de faire.

SUPPer dénonce aujourd'hui un autre abus avec la fin prématurée des NAO 2023 dans LAS, précipitée par la signature majoritaire d'Organisations Syndicales avec lesquelles, c'est peu de le dire, nous sommes en désaccord sur ce point.

**A TOUS LES SALARIÉS,
NE RENONCEZ PAS A VOS DROITS !**

Il y a des combats qui méritent d'être menés alors **faites-le avec SUPPer !**

NAO 2023 : clôturées dans la précipitation

Si une majorité d'Organisations Syndicales de LAS considère que l'heure est déjà venue de siffler la fin du match « NAO 2023 », **SUPPer n'est pas du tout de cet avis !**

En effet, est-il normal d'arrêter les négociations alors que :

- la publication des résultats officiels de Thales n'a pas encore eu lieu (prévue le 6 mars), ce qui oblige les Organisations à négocier sans connaître le niveau réel des performances économiques 2022 alors que c'est un aspect majeur du sujet,
- la direction et les signataires se sont livrés à un « deal » mettant en jeu leur signature en échange de 0,1 point de plus sur le budget NAO pour les cadres (autant dire très peu),
- les budgets proposés par la direction vont appauvrir la majorité des salariés puisqu'ils restent sous le niveau de l'inflation IPCH (Indice Harmonisé des Prix à la Consommation pour se situer au niveau Européen),
- les salariés, pourtant les principaux concernés, n'ont pas été consultés sur l'arrêt ou la poursuite des négociations ?



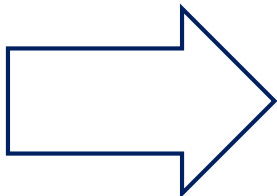
Aux salariés de juger !

NAO 2023 : notre position lors de la dernière réunion

Lors de la dernière réunion de NAO, toutes les Organisations Syndicales ont été consultées par la direction pour connaître leur position avant d'établir un Procès-Verbal de désaccord proposé par la direction pour clôturer les négociations.

Curieusement, on n'y retrouve pas la position défendue par **SUPPer** !

Sans doute un oubli de la direction alors nous la publions ici !



III) Déclaration de la délégation SUPPer (18/01/2023)

Nos difficultés :

- Sélectivité 10% en AI pour les cadres (absence AG cadre et inflation alimentaire à 12% et record du résultat 2022),
- Le budget global insuffisant en dépit des progrès. Etre sous l'inflation moyenne, impliquera la baisse des effets indirects venant des salaires (retraite, frais de santé, etc ...). Les entreprises qui réussissent ont une responsabilité vis-à-vis de la société en montrant l'exemple,
- L'écrêtage de la participation sera tellement important cette année, que nous ne pouvons être d'accord sur cette répartition des richesses (Vous ne proposez rien sur ce sujet),
- Des augmentations de mutuelle vont tomber, (La direction confirme que la mutuelle n'augmentera pas en 2023 même si le PMSS a monté de 6,9% en décembre, la hausse sera en 2024 par conséquent),
- La négociation transport est une bonne nouvelle si elle bénéficie à une vision pour le futur (prise ne compte de toutes les hausses subies par les salariés y compris les coûts de véhicule pour ceux qui n'ont pas d'autres moyens, en tenant compte de la transition écologique),

Compte-tenu de votre offre nous ne comprenons pas vos refus avec les résultats de cette année. Nous n'avons pas clairement entendu les raisons qui vous empêchent d'aller exceptionnellement plus loin dans le budget. La question qui reste pour les salariés est : pourquoi ?

Dans le fond, de nombreux salariés vont perdre en valeur relative sur leur reste à vivre, sans oublier les 0%. Le mécontentement sera important. Les enjeux à venir seront d'autant plus difficile à tenir.

Nous souhaitons continuer les discussions car il n'y a pas encore urgence à clore.

Nous souhaitons que les échanges continuent avec les dirigeants.

Nous ne signerons pas (de procès-verbal ni de protocole qu'il soit d'accord ou de désaccord).

La délégation NAO SUPPer



Contact sur la politique salariale LAS :

(Délégués Syndicaux SUPPer)

- Cyrille GRANDEMANGE : 06 45 49 84 48
- Patrice HAVEZ : 06 43 37 33 26
- Olric DUJARDIN : 07 86 22 12 70